



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

ligne Verdun Lérrouville

Question écrite n° 554

### Texte de la question

Reprenant les termes de la question qu'elle avait posée en septembre 2004 sous la XIIe législature et demeurée sans réponse Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le problème qui concernait la ligne ferroviaire Sedan-Verdun-Lérrouville qui se raccorde sur la ligne Toul-Nancy. Cependant, cette ligne est en sommeil car le trafic voyageurs a été supprimé sur la section Verdun-Lérrouville. Elle souhaiterait qu'il lui indique si, dans une logique de redéploiement du transport ferroviaire, il ne serait pas possible de rouvrir la section en cause au trafic voyageurs.

### Texte de la réponse

La ligne de chemin de fer Sedan-Verdun-Lérrouville, sur laquelle les services de voyageurs ont été interrompus en 1959, n'est actuellement ouverte qu'au trafic de fret sur deux sections comprises entre Sedan (Pont-Maugis) et Stenay, d'une part, et entre Verdun et Ancemont, d'autre part. Le Conseil économique et social régional de Lorraine avait proposé, il y a quelques années, d'examiner la pertinence d'une réhabilitation et d'une réouverture de tout ou partie de cette ligne aux services de transport de voyageurs. Il appartient aux régions concernées, Champagne-Ardenne et Lorraine, compétentes pour l'organisation des services ferroviaires régionaux de voyageurs, d'en décider au vu du trafic de voyageurs qui utiliseraient de tels services et de l'économie globale de ces derniers, en intégrant les avantages qui pourraient en être retirés, notamment en matière de transfert modal. Réseau ferré de France, gestionnaire du réseau ferré national, devrait être associé à de telles études, pour déterminer les coûts de réhabilitation de la ligne et en définir les possibilités de financement en fonction du trafic attendu.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 554

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Écologie, développement et aménagement durables

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 2007, page 4811

**Réponse publiée le :** 8 avril 2008, page 3047